



Communiqué de presse

Le 12 février dernier, les médias se déchainaient, une nouvelle fois, sur un Agent de Conduite de la SNCF coupable selon-eux d'avoir oublié de s'arrêter en gare du Mans avec son TGV.

Au mépris de toute déontologie et sans chercher à connaître les raisons pour lesquelles l'arrêt n'avait pas été marqué, le déchainement médiatique s'est mis en marche à l'encontre du conducteur incriminé.

Or, il s'avère que l'ADC n'est en rien responsable puisqu'il n'a fait que se conformer aux indications données par le service dans le cadre de l'exécution de sa mission.

Ce document appelé « Fiche Train » ne comportait pas d'arrêt en gare du Mans contrairement au service à effectuer.

Le conducteur ne peut donc être tenu pour responsable de cette omission d'arrêt.

La CFDT-FGAAC, syndicat des Agents de Conduite, s'insurge de ce battage médiatique contre l'un de nos collègues et exige de la part de la Direction SNCF un démenti sur la responsabilité de notre collègue ainsi que des excuses publiques.

La Fédération
Paris, le 19 février 2010
à 16H00